

## **Vers un emploi durable<sup>1</sup>**

Eric Woerth

Assemblée nationale, France

La France doit lutter contre ses démons malthusiens. Le chômage ne s'explique pas par la démographie mais par l'insuffisance de l'investissement, et l'incapacité de notre économie à créer suffisamment d'emplois. Ce n'est pas en restreignant l'immigration ni en réduisant le temps de travail qu'on réduira le chômage.

### **Le soutien à l'emploi et ses coûts faramineux ne se traduisent pas par une diminution du chômage.**

Tels qu'ils sont utilisés en France, les contrats aidés sont pour la plupart inutiles : il s'agit à 80 % d'emplois dans le secteur non marchand, qui ne correspondent pas à la satisfaction d'une demande solvable, et n'aident en rien à obtenir un emploi stable.

Pour lutter contre le chômage, il faut laisser fonctionner le marché du travail. La protection accordée à l'emploi, et tous les freins au licenciement, qui constituent autant de freins à l'embauche, empêchent le marché du travail de fonctionner, générant bien davantage de coûts que de gains pour l'ensemble de la société. On se trompe en réalité de paradigme: ce sont les travailleurs qu'il faut protéger, pas les emplois.

Après des avancées au cours des dernières années, il faut désormais changer d'approche, **et cesser de penser la relation de travail comme l'exploitation de l'homme par l'homme**. Le cadre actuel du contrat de travail constitue une fausse protection: comme un employeur sait qu'il ne pourra pas licencier un salarié, il renonce à embaucher en CDI, pour recruter des stagiaires, des intérimaires et des CDD. Il en résulte du chômage et des emplois précaires pour les plus fragiles, et beaucoup de frustration pour les entrepreneurs qui veulent développer leur entreprise et embaucher. **L'instauration d'un contrat de travail unique**, ne supprimera la coexistence entre CDI et emplois précaires **que s'il est suffisamment flexible**. L'essentiel réside moins dans la fusion des contrats de travail que dans la **sécurisation du licenciement**: il est indispensable d'éviter l'appréciation juridique des causes du licenciement et de limiter le contrôle du juge à la régularité formelle. La fin d'un projet pourrait être par exemple l'un des nouveaux motifs de rupture et les parties devraient en général pouvoir contractuellement prédéterminer les motifs de rupture dès lors que ceux-ci seraient soit liés à l'aptitude ou à la conduite du travailleur, soit fondés sur les nécessités de fonctionnement de l'entreprise. **Laisser fonctionner le marché du travail**, c'est également s'abstenir, pour l'État, de toucher aux salaires par le biais du salaire minimum. On sait que chaque «coup de pouce» de 1% donné au Smic détruit plusieurs dizaines de milliers d'emplois, du fait d'un effet ciseau entre la productivité des salariés les moins qualifiés et le coût qu'ils représentent pour l'entreprise. Mais au-delà, la productivité n'étant pas la même dans tous les secteurs, et les besoins en main-d'œuvre non plus, il n'y a aucune raison d'avoir un salaire minimum interprofessionnel: celui-ci devrait être fixé par branche, après négociation collective entre partenaires sociaux, l'État intervenant en cas d'absence d'accord. Pour lutter contre le chômage, il faut inciter au retour à l'emploi. Notre politique d'indemnisation du chômage doit être refondue dans une logique de droits et de devoirs: d'un côté, le droit à être indemnisé et à recevoir les

---

<sup>1</sup> Extrait de son ouvrage *Une Crise devenue française – Quelle Politique économique pour redresser la France ?* L'Archipel, 10 juin 2015.

formations nécessaires; de l'autre, le devoir de rechercher activement un emploi et d'accepter une offre, sous peine d'être sanctionné. **Tout travail mérite salaire, mais tout revenu de substitution doit également correspondre à une forme de travail ! Le traitement social du chômage est une erreur**: notre système d'indemnisation reste trop marqué par l'idée que le chômeur est frappé par la fatalité et qu'il doit être secouru. Or, il ne faut pas se tromper d'objectif : l'assurance chômage ne doit pas simplement l'aider à traverser une période difficile, mais surtout lui permettre de retrouver rapidement du travail. Le Royaume-Uni a réformé dans ce sens son système d'aides sociales en l'assortissant d'une logique de droits et de devoirs. Si le rôle de l'État est de venir au secours de ceux qui ne peuvent travailler et de subvenir à leurs besoins élémentaires, son rôle est aussi de s'assurer que tous ceux qui peuvent travailler et contribuer à la prospérité du pays s'y emploient. C'est une question de morale et de bon sens. Le chômage est normal en économie, c'est une période qui doit permettre la reconversion de la main-d'œuvre, et l'évolution de secteurs en déclin vers des secteurs en croissance. C'est pourquoi tout l'enjeu consiste à transformer des dépenses passives d'indemnisation en dépenses actives **accélérant le retour à l'emploi, au travers d'une réforme du mode d'indemnisation, d'une réforme du système de formation professionnelle, et d'une transformation du service public de l'emploi**. Pour lutter contre le chômage, il faut rendre le travail «payant». Payant d'abord pour l'entreprise, en réduisant le coût du travail. Les prélèvements sociaux et fiscaux sur le travail contribuent au chômage de masse en France. Songeons qu'en moyenne, pour un salaire net de 100 euros, il faut ajouter 23 euros de cotisations salariales et près de 50 euros de cotisations patronales. Soit un coût total de 170 euros pour un salaire net de 100 euros, qui sera par ailleurs soumis à l'impôt sur le revenu. Même si beaucoup a déjà été fait en abaissant les charges, il faut aller nettement plus loin en basculant plusieurs dizaines de milliards d'euros de prélèvements sur le travail vers la TVA, pour provoquer simultanément un choc positif d'emploi et de compétitivité. Payant surtout pour les salariés, en augmentant l'écart entre les revenus du travail et les revenus de remplacement. Ce qui implique tout à la fois de mieux payer le travail, et de limiter l'essor des revenus de remplacement. L'écart actuel entre le Smic et les revenus de remplacement, de l'ordre de 300 euros par mois, n'est pas suffisant. Rendre le travail « payant » pour employeurs et salariés, c'est aussi leur permettre de négocier les conditions de travail le dimanche. Sans rendre obligatoire le travail ce jour-là, il faut évidemment laisser libres ceux qui souhaitent travailler ce jour-là. Trop de débats ont déjà eu lieu sur ce sujet, dépassant parfois les frontières de l'absurde. La loi Macron n'a malheureusement pas su éviter ce piège.

Les orientations à rechercher sont aussi du côté de la simplicité, et l'efficacité au service de l'emploi : la réécriture du Code du travail est affaire de méthode. On peut songer à trois mesures qui favoriseraient une adaptation pragmatique. En premier lieu il faudrait dresser la liste des dispositions du Code du travail qui pourraient être renvoyées à la négociation collective, en laissant une large possibilité d'adaptation à celles-ci. À côté de l'ordre public (compétence des tribunaux, pouvoirs de l'administration) auquel les partenaires sociaux ne pourraient déroger, et de l'ordre public social (discriminations, santé au travail) où ils ne pourraient intervenir que pour en améliorer les règles, tout le reste serait subsidiaire, c'est-à-dire applicable tant qu'un accord collectif ne prévoit pas autre chose.

La démocratie politique s'impose à la démocratie sociale. La relation de travail est un échange réciproque entre un employeur et un employé, pas un affrontement entre un exploitateur et un exploité. C'est en traduisant ces principes dans les faits, et en laissant la solidarité nationale – et non le droit du travail – prendre soin des individus, notamment des plus fragiles, que les Français retrouveront du travail. C'est par la liberté qu'on sortira du chômage de masse.